



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 139 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 3 avril 2019

Président

M. Ken McDonald

Comité permanent des pêches et des océans

Le mercredi 3 avril 2019

• (1610)

[Traduction]

Le président (M. Ken McDonald (Avalon, Lib.)): Bonjour à tous.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous étudions la migration du homard et du crabe des neiges dans le Canada atlantique et les répercussions des changements sur la taille de la carapace du homard.

Aujourd'hui, nous accueillons des témoins du ministère des Pêches et des Océans: le gestionnaire de la Division des sciences halieutiques et écosystémiques, région du Golf, M. Hardy; la directrice des Sciences des populations de poissons et directrice générale par intérim des Sciences des écosystèmes, région de la capitale nationale, Mme Orok; un biologiste spécialiste des mollusques et de crustacés de la région de Terre-Neuve et Labrador, M. Mullooney; ainsi que M. David Whorley, des Opérations de gestion des ressources.

Soyez tous les bienvenus.

Je crois que Mme Orok prendra d'abord la parole, mais qu'elle partagera son temps.

Mme Rowena Orok (directrice, Sciences des populations halieutiques et directrice générale intérimaire, sciences des écosystèmes, région de la capitale nationale, ministère des Pêches et des Océans): Merci, monsieur le président.

Messieurs les membres du Comité, je vous remercie de votre invitation à venir donner un aperçu des travaux d'évaluation et de surveillance scientifiques auxquels le ministère des Pêches et des Océans assujettit la pêche du crabe des neiges et du homard dans le Canada atlantique. Le Secteur des sciences du ministère a pour mandat de fournir des renseignements et des conseils en vue de la prise de décisions. Dans le contexte des pêches, ces renseignements portent sur l'état des populations; les conseils, sur les niveaux viables de récolte, tandis que les renseignements de nature écologique servent à tirer des conclusions sur la santé actuelle et future des populations. Ainsi, le programme des sciences du ministère favorise la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada.

Le Secteur des sciences du ministère compte environ 2 000 employés répartis dans 13 emplacements, dans tout le pays. Ces scientifiques, biologistes, chercheurs, techniciens et employés de soutien participent au bon déroulement de divers programmes, parmi lesquels celui des sciences halieutiques. Nous surveillons les pêches dans les océans du Canada, nous menons des travaux de recherche sur des questions intéressantes notre mandat et nous nous servons des renseignements recueillis pour formuler des conseils par l'entremise du Secrétariat canadien de consultation scientifique. Nous travaillons souvent en collaboration avec l'industrie, les universités, les instituts

de recherche, d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires. Nous travaillons également avec nos homologues scientifiques de l'étranger. L'évaluation de l'état des stocks de poissons du Canada est l'une de nos fonctions les plus importantes. Elle nous permet de recueillir des données probantes fondamentales, à l'appui des politiques de gestion des pêches et des ressources du ministère, qui aident à orienter la prise de décisions.

Aujourd'hui, l'équipe représentant ici le ministère se compose du directeur de l'Exploitation des ressources, M. David Whorley, et de deux des grands spécialistes de l'évaluation des stocks au ministère, MM. Darrell Mullooney et Matthew Hardy. Nous présenterons un aperçu de deux pêches importantes — celle du crabe des neiges et celle du homard — qui ne représentent vraiment qu'une fraction de nos travaux d'évaluation et de surveillance sur des centaines de stocks de poissons partout dans notre pays. Nous vous donnerons une idée de ces travaux, nous brosserons un portrait des tendances globales, puis nous ferons part des résultats des évaluations de l'état des stocks dans des zones clés de gestion, en tenant compte des différences considérables qui existent sur le plan des écosystèmes, des facteurs environnementaux, de même que des interactions et des liens entre les espèces, qui rendent ces zones uniques en leur genre, compte tenu aussi de leur évolution dans le temps.

Sur ce, je cède la parole à mes collègues Mullooney et Hardy, qui feront chacun un exposé. Nous serons ensuite heureux de répondre à vos questions. Merci.

• (1615)

M. Darrell Mullooney (biologiste, Science des mollusques et des crustacés, région de Terre-Neuve et du Labrador, ministère des Pêches et des Océans): Merci.

Je me nomme Darrell Mullooney. Je vous remercie de votre invitation. Je vous présenterai une vue d'ensemble générale sur le crabe des neiges dans toute la région du Canada atlantique, après quoi M. Hardy fera de même sur le homard.

Le crabe des neiges est une espèce subarctique. C'est, des deux espèces que nous présentons aujourd'hui, celle qui fréquente les eaux froides. C'est un animal un peu difficile, qui se plaît habituellement dans la fourchette de températures de moins 1,5 à environ 4 degrés Celsius, qui pourraient correspondre à des profondeurs d'environ 50 à 600 mètres. Mâles et femelles présentent un dimorphisme sexuel: leur aspect est différent, et les mâles sont plus gros que les femelles. Seuls les mâles sont pêchés. On pense ainsi sauvegarder assez bien la capacité de reproduction du stock malgré la pêche.

Un fait biologique qu'il importe de comprendre chez cette espèce est qu'elle subit une mue terminale, qui n'a pas lieu seulement chez les gros sujets; elle peut aussi se produire chez les petits, particulièrement les mâles recherchés par la pêche. Cette mue survient quand la largeur de la carapace se situe entre 40 et 160 millimètres.

Cet unique stock génétique habite quatre régions relevant du ministère des Pêches et des Océans. Son aire de répartition court du centre du Labrador, dans la division 2H de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest ou OPANO, dans le Canada atlantique, au sud jusqu'aux environs de l'ouest de Halifax, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, dans la division 4X. L'évaluation scientifique a tendance à embrasser des échelles spatiales générales, mais la gestion et les quotas sont affectés à des échelles beaucoup plus petites, dans les zones de gestion du crabe. Par les prélèvements, cette région est le premier producteur mondial de crabe des neiges depuis plus de deux décennies. Cette pêche a vraiment débuté après l'effondrement des stocks de poissons dans l'ensemble de la région au début des années 1990.

Le sud du golfe du Saint-Laurent, dans la division 4T de l'OPANO, possède la plus longue série historique de pêches abondantes. On le voit dans la partie en bleu; la partie en vert est la division 3NLO de l'OPANO, le Grand Banc de Terre-Neuve, au large du sud-est de Terre-Neuve. Voilà les deux régions où les prélèvements sont les plus importants. Pendant environ deux décennies, ils se sont maintenus dans la fourchette de 80 000 à 100 000 tonnes, sauf en 2018, où ils ont assez sensiblement diminué. La plus grande partie s'est faite au nord de Terre-Neuve et au large du Labrador ainsi que sur le Grand Banc. Les prélèvements de 2019 s'annoncent assez semblables à ceux de 2018.

Dans les quatre régions, notre programme de surveillance et de recherche est assez énergique. D'après l'encadré inférieur droit, nous utilisons des données indépendantes de la pêche, essentiellement, pour déterminer la biomasse. Ces données n'ont rien à voir avec la pêche. D'ordinaire, nous faisons des relevés au chalut ou au casier. D'autres données sont dépendantes de la pêche. Par exemple, celles des journaux de bord des navires de pêche commerciale, les données spatio-temporelles, celles d'échantillonnages par des observateurs en mer. Précision importante: une grande partie de la surveillance du crabe des neiges, dans toutes les régions, se fait en collaboration avec l'industrie. Elle se fonde sur des données dépendantes de la pêche ainsi que sur, notamment, des relevés menés en collaboration avec notre industrie et d'autres acteurs.

Ce graphique porte sur la biomasse exploitable — la fraction dont j'ai parlé plus tôt, les gros mâles exploitables. Terre-Neuve et le Labrador se trouvent à leur minimum des quatre dernières années. Le point terminal du graphique est ce que la pêche doit viser dans la prochaine campagne. Dans le sud du golfe du Saint-Laurent, la situation est un peu à l'opposé. Les stocks y sont assez élevés. Les prélèvements, dans les Maritimes et le Québec, sont de moindre importance. Les stocks s'y trouvent quelque part près du minimum observé. Donc, Terre-Neuve et le Labrador se trouvent au minimum observé; les deux autres régions sont près de ce niveau, tandis que le sud du golfe présente une situation un peu plus prometteuse, actuellement.

Je cède la parole à M. Hardy, qui parlera du homard.

M. Matthew Hardy (gestionnaire, Division des sciences halieutiques et écosystémiques, région du Golfe, ministère des Pêches et des Océans): Mon exposé aura essentiellement la même allure que celui de M. Mullowney. Je ferai seulement un bref aperçu

du homard, en relativisant sa situation par rapport à celle du crabe des neiges.

Contrairement au crabe des neiges, le homard se plaît dans les eaux tempérées et peu profondes, à l'exception de celles de la plate-forme néo-écossaise. Mâles et femelles sont pêchés, habituellement au-dessus d'une taille minimale légale fixée pour la carapace. Cette taille est vraiment importante pour assurer aux reproducteurs, mâles comme femelles, la possibilité d'atteindre la maturité et de maintenir élevée la productivité de l'espèce. Contrairement au crabe des neiges, le homard continue de croître bien après la période de pêche. Les gros sujets continuent de croître et de se reproduire. Une grosse femelle peut produire plusieurs milliers d'oeufs, plus qu'une jeune femelle de moindre taille. Il importe de les conserver.

Comme celles du crabe des neiges, les zones de pêche ne sont pas vraiment définies par la biologie. La grande différence est que la pêche du homard est, sauf dans la zone 41, beaucoup plus régie par le niveau d'effort. Cela signifie que des limites sont imposées aux casiers et à l'accès, tandis que la saison de la pêche est bien définie. Les casiers sont conçus pour exclure les gros spécimens, ce qui assure le maintien d'une partie des homards pour assurer la poursuite de la reproduction.

Dans tout le Canada atlantique, nous constatons une augmentation très évidente des débarquements de homards. Ces 30 dernières années, ils ont à peu près doublé. C'est manifestement une espèce très précieuse. Cette tendance générale ne semble pas vouloir se démentir dans un proche avenir.

Les Maritimes représentées en brun et le golfe, c'est-à-dire le sud du golfe du Saint-Laurent, en rouge, sont les deux grandes zones de pêche du homard. Viennent ensuite le Québec et Terre-Neuve, respectivement en orange et en bleu.

Comme pour le crabe des neiges, nous utilisons diverses sources de données d'études locales et de relevés indépendants de la pêche. L'évaluation tient davantage compte des données dépendantes de la pêche du homard — journaux de bord, indices au casier et rapports de débarquement. Comme cette pêche est régie par l'effort plutôt que par des quotas, nous accordons relativement beaucoup d'importance aux tendances au fil du temps et à son rendement dans les diverses régions. Il varie beaucoup d'une région à l'autre, et les méthodes de mesure aussi, mais l'idée est de connaître la tendance de la population dans ces régions respectives. Dans chacune des régions que j'ai mentionnées, nos équipes de scientifiques travaillent à collecter des renseignements sur le homard et à fournir des conseils scientifiques sur ses stocks.

J'ajouterais que l'activité scientifique visant le homard cherche surtout à élucider les indices de recrutement dans différentes régions et la non-capture, dans les casiers de pêche commerciale, des jeunes homards recrutés dans la pêcherie. Nous faisons des relevés par plongée sous-marine et biocollecteurs. Nous employons différents mécanismes pour collecter ces renseignements. Comme pour le crabe des neiges, beaucoup de renseignements proviennent de la collaboration avec nos partenaires du secteur des pêches.

En ce qui concerne les tendances régionales, vous pouvez constater un peu plus de variabilité à Terre-Neuve et au Labrador, mais, dans toutes les régions, nous constatons une tendance générale à l'augmentation des débarquements et au bon état des stocks. Nos indices de recrutement confortent aussi les tendances des débarquements de pêche commerciale que nous constatons.

● (1620)

Voilà qui conclut, je pense, notre exposé. Nous répondrons volontiers à vos questions.

Le président: Très bien. C'est la période des questions.

Mais, avant, je souhaite la bienvenue à M. Dean Allison, député conservateur de Niagara-Ouest, qui arrive en renfort et en remplaçant, si je puis dire.

Soyez le bienvenu à notre comité.

● (1625)

M. Dean Allison (Niagara-Ouest, PCC): Merci.

Le président: M. Fraser, du parti ministériel, ouvre la danse. Il dispose de sept minutes.

M. Colin Fraser (Nova-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie tous d'être ici. J'ai bien aimé vos exposés. Je pense que nous entreprenons une étude très importante, qui arrive à point nommé, vu l'information que nous obtenons de l'industrie sur la migration des crustacés, notamment du homard et du crabe des neiges.

En ma qualité de député de Nova-Ouest, j'ai le plaisir de représenter les zones de pêche du homard 34 et 35, qui sont extrêmement importantes pour tout le secteur dans notre pays. Voilà une industrie qui rapporte au moins 1 milliard de dollars par année, d'où l'importance extrême, pour les électeurs que je représente et pour l'économie générale du Canada atlantique, de bien comprendre les migrations du homard et la santé des stocks.

Les retombées de la pêche — celle du homard, notamment, dans ma circonscription, qui va si bien depuis quelques années — montrent bien ses effets sur les communautés. L'emploi et la prospérité des employés de cette industrie dépendent directement du nombre de prises et de l'expansion des marchés mondiaux pour nos fruits de mer, grâce à leur qualité supérieure.

Voyons particulièrement la viabilité à long terme de la ressource même. Quand il est question de collecte de données et de science, je tiens à être certain que nous en faisons assez pour comprendre vraiment la migration des homards. Je sais que le nombre de homards capturés dans ma région a augmenté ces 10 à 20 dernières années. Les données le confirment.

Monsieur Hardy, que pensez-vous de ces augmentations? Croyez-vous qu'elles sont reliées à la migration vers le nord des stocks de homards à cause de l'évolution des températures de l'eau?

M. Matthew Hardy: Si j'ai bien compris, vous posez la question dans le contexte du changement climatique ou de l'évolution en cours de la répartition des populations.

M. Colin Fraser: Oui.

M. Matthew Hardy: C'est une question vraiment importante, que mon ministère prend très au sérieux. Je ne ferai que mentionner rapidement que nous avons un vaste programme d'étude du changement climatique et des différents paramètres océaniques qui évoluent au fil du temps.

Du homard, précisément, nous surveillons la population adulte, en grande partie au moyen de la pêche, mais l'un de nos principaux centres d'intérêt est le recrutement, c'est-à-dire les jeunes homards qui ne sont pas capturés dans les casiers de pêche commerciale. Nous connaissons le phénomène et nous collaborons avec nos homologues des États-Unis, qui ont constaté un certain déclin dans certaines parties de l'aire sud de répartition du homard.

Au fil du temps, nous avons constaté que les débarquements se sont maintenus un certain temps pendant que le recrutement de jeunes homards diminuait. Nous espérons pouvoir élucider le comportement des populations par la surveillance des indices d'abondance des adultes et des indices de recrutement pour déceler rapidement une éventuelle modification des populations et ainsi de suite.

En règle générale, les perspectives du homard dans le Canada atlantique restent très réjouissantes. Nos habitats lui sont très favorables, et nous pouvons le voir se répandre dans de nombreuses parties de la région.

M. Colin Fraser: Quelles mesures de recherche scientifique et de collecte de données ont visé, ces dernières années, à expliquer la migration des homards?

M. Matthew Hardy: Nous avons mis sur pied de vastes programmes dans chacune des quatre régions, à partir de données sur la pêche et de données indépendantes. Je peux citer un exemple, qui concerne ma région, celle du golfe. Nous possédons des indices obtenus par des plongeurs en divers endroits, ces dernières décennies. Dans un de ces endroits, à Caraquet, dans le nord du Nouveau-Brunswick, la surveillance remonte à 2003 ou 2004.

Un plongeur, en suivant le fond, dénombre et mesure les homards sur une virée de 100 mètres de longueur. La première fois, en 2003, je crois, nous y avons observé 3 homards. En 2018, au même endroit, sur la même virée, nous en avons dénombré 276. C'est un exemple du type de recherche qui nous renseigne sur le recrutement et les aspects commerciaux de la pêche.

● (1630)

M. Colin Fraser: De toute évidence, il est important de travailler avec l'industrie. Il y a des règles concernant la collecte de données à partir des journaux de bord, l'entrée de données et ce genre de chose.

M. Matthew Hardy: Tout à fait.

M. Colin Fraser: Envisage-t-on autre chose en vue d'une collaboration avec l'industrie afin de s'assurer d'avoir des partenaires pour comprendre ce qui se passe avec les stocks de homard?

M. Matthew Hardy: Oui.

Encore une fois, je vais donner un exemple de ma région, la région du golfe, mais il y a d'autres exemples dans différentes régions. Nous avons un projet en cours avec la Prince Edward Island Fishermen's Association, l'Île-du-Prince-Édouard et la Gulf Nova Scotia Bonafide Fishermen's Association dans le cadre duquel nous déployons des biocollecteurs. Il s'agit essentiellement de grandes boîtes dans lesquelles se retrouvent différentes espèces, comme de jeunes homards, y compris de jeunes homards communs, et toutes sortes d'autres espèces. Ce genre de projet serait impossible sans la collaboration de l'industrie.

M. Colin Fraser: Je sais que le Fonds des pêches de l'Atlantique s'est révélé utile pour financer des organisations de l'industrie qui collaborent dans le but de faire de la recherche scientifique et de recueillir des données. Je sais que des groupes dans ma région ont réussi à obtenir une partie de ce financement.

Vous attendez-vous à ce que l'information qu'ils seront en mesure d'obtenir aide le ministère à comprendre ce qui se passe avec les stocks de homard?

M. Matthew Hardy: Oui, tout à fait. Les projets concernant le homard et le crabe des neiges qui sont mis sur pied grâce au Fonds des pêches de l'Atlantique sont intéressants sur le plan scientifique. Notre personnel participe à beaucoup de ces projets en donnant des conseils scientifiques, et ces projets seront parfaitement utiles.

M. Colin Fraser: J'ai remarqué les graphiques dans votre exposé: « État des stocks de homard du Canada atlantique »; je pense que c'est à l'avant-dernière page. Pour ce qui est de la région des Maritimes, pourquoi les ZPH 34 et ZPH 35, qui présentent un certain intérêt pour moi, ne sont-ils pas là? Y a-t-il une autre région où ils sont capturés?

M. Matthew Hardy: Je m'excuse. Je crois que la légende a été coupée lorsque nous avons redimensionné ces graphiques. L'information est représentée dans le graphique, mais ce n'est plus indiqué.

M. Colin Fraser: Je vois. Je suppose que le mauve est probablement la ZPH-34, comme c'est la principale zone de pêche du homard.

M. Matthew Hardy: Oui. Nous pouvons vous donner un bon graphique.

M. Colin Fraser: Ce serait formidable. Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Fraser. Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant du côté des conservateurs.

Monsieur Arnold, vous avez un maximum de sept minutes, s'il vous plaît.

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à vous tous d'être ici aujourd'hui.

L'un de vous a mentionné — monsieur Mullowney, je crois que c'était vous — que vous avez un processus d'évaluation très rigoureux. Pouvez-vous décrire à quel point il est rigoureux? Je vois une augmentation des stocks. D'après ce que nous voyons ici, cela semble être de très bonnes pêcheries.

En ce qui concerne les pêcheries de la côte Ouest, nous entendons sans cesse que l'évaluation des stocks est insuffisante. Il n'y a pas assez de données, et la collecte se fait lentement.

En quoi ce type d'évaluation que vous affirmez être très rigoureux diffère-t-il? Pouvez-vous dire ce que pourrait être la différence entre ce type d'évaluation et celles réalisées sur la côte Ouest?

M. Darrell Mullowney: Je peux essayer. Je ne peux pas parler en détail de la situation sur la côte Ouest. Je suppose que vous parlez surtout des salmonidés.

Le crabe représente un grand stock hauturier qui est probablement, à bien des égards, plus facile d'accès que les rivières où se trouvent des salmonidés. Nous avons, notamment pour le crabe, plusieurs séries de relevés conçus pour surveiller les stocks.

Nous avons des relevés au chalut de multiples espèces qui sont effectués chaque année dans chaque division de l'OPANO. Dans certaines zones, on en fait deux par année. Nous avons aussi des relevés au moyen de casiers effectués avec l'industrie, qui couvrent également toute notre zone. De plus, nous avons, comme je l'ai mentionné, un ensemble très approfondi de données dépendantes de la pêche, qui sont recueillies par des observateurs sur des bâtiments commerciaux lorsqu'ils sont au large, ainsi que des journaux de bord.

Le processus de consultation est rigoureux, dans le sens où il est inclusif et assez ouvert. L'industrie, le milieu universitaire, des groupes autochtones et ainsi de suite participent à nos évaluations des stocks, qui sont examinés par des pairs au sein d'un groupe de scientifiques. Nous cherchons un consensus sur l'état des stocks, et ensuite, les consultations sont aussi plutôt vastes, du moins dans ma région. Nous nous rendons dans les collectivités pour ensuite transmettre les messages.

Pour ce qui est des salmonidés, je soupçonne qu'il est plus difficile de mettre en place un programme de surveillance aussi rigoureux dans un réseau de rivières.

• (1635)

M. Mel Arnold: Merci.

J'ai remarqué qu'on limite essentiellement, pour ce qui est du crabe des neiges et du homard, l'effort de pêche, le nombre d'individus capturés. Quelles sont les mesures prises pour gérer l'effort de pêche? Est-ce tout simplement une question de météo, de conditions et de conjoncture économique? Si vous comptez simplement sur l'effort de pêche pour gérer la quantité d'espèces capturées, quelles autres mesures avez-vous en place pour vous adapter à cela, s'il y a lieu?

M. Matthew Hardy: Je vais commencer par le homard. En ce qui a trait à la gestion de l'effort, l'effort de pêche est stable au fil du temps lorsque nous avons un nombre limité de pêcheurs et de casiers autorisés. Nous procédons à des contrôles saisonniers. Nous avons des casiers conçus pour limiter la pression exercée sur la population. L'idée est d'avoir une bonne saison de pêche, de permettre à l'activité d'avoir lieu, tout en s'assurant de ne pas avoir un nombre excessif de captures afin qu'il reste une population suffisante dans l'eau pour que l'espèce continue de se reproduire...

M. Mel Arnold: Si je peux intervenir, nous avons vu dans nos visites sur la côte Est une augmentation incroyable de la taille des bateaux, ce qui me laisse croire à un accroissement considérable de l'effort de pêche. Que fait le ministère pour surveiller cette intensification de l'activité et pour être prêt si elle atteint un point de rupture?

M. Matthew Hardy: Allez-y.

M. David Whorley (directeur, Opérations de gestion des ressources, ministère des Pêches et des Océans): Je serai heureux d'essayer d'en parler.

Vous avez sans aucun doute raison. Les bateaux sont maintenant plus grands, ce qui crée de véritables problèmes de congestion dans certains ports. À certains endroits où nous pouvions accoster trois bateaux, nous en accostons maintenant deux. Je sais que les ports pour petits bateaux essaient de travailler avec les administrations portuaires pour trouver une solution.

Il est vrai que les bateaux sont plus grands, mais ils correspondent encore aux dimensions traditionnelles, même s'ils sont certainement plus larges, qu'ils ont des barrots plus larges qu'avant. Les contrôles des intrants demeurent inchangés. Les restrictions relatives au nombre de casiers, aux modèles de casiers et à tout le reste sont les mêmes. Il est vrai que les bateaux sont probablement plus robustes et qu'ils peuvent rester en mer probablement plus longtemps, mais les contrôles de base des intrants sont toujours les mêmes. Je pense que l'aspect le plus problématique des plus grands bateaux se rapporte à l'accostage et à l'entretien des ports.

M. Mel Arnold: Qu'est-ce qui est fait pour accepter de nouveaux pêcheurs, que ce soit pour le crabe des neiges ou le homard? Est-ce tout simplement une expansion de la capacité actuelle ou essentiellement un transfert de permis à des membres de la famille ou à d'autres personnes prêtes à en faire l'achat? Y a-t-il un nouveau programme pour la pêche au homard ou au crabe des neiges?

M. David Whorley: Les pêches régies par le niveau d'effort sont à accès limité. On limite le nombre de permis. Les permis peuvent être transférés ou vendus, mais il n'y a pas vraiment d'efforts déployés pour hausser considérablement le nombre de participants au programme, il n'y a pas vraiment de travail en cours.

M. Mel Arnold: C'est donc essentiellement par l'expansion de ce qu'il y a actuellement en place. Vous avez dit que vous n'avez pas vu de gros problème, sauf pour ce qui est de l'accostage, mais nous avons vu des bateaux qui sont aussi larges que la longueur des anciens bateaux.

M. David Whorley: Oui.

M. Mel Arnold: C'était essentiellement des plateformes flottantes capables de transporter exponentiellement plus de casiers qu'on le pouvait avant. Si cela se poursuit, allez-vous atteindre un point de rupture?

M. David Whorley: Il est vrai que les navires sont plus larges. Certains ont de très grands barrots. Cependant, la fonction de contrôle... Il est vrai qu'ils peuvent transporter plus de casiers, mais compte tenu de l'accès limité aux permis et des limites quant au nombre de casiers... Il est vrai qu'on pourrait charger plus de casiers sur un bateau, mais il faudrait conclure des partenariats à cette fin. Les contrôles de base des intrants qui ont été décrits sont les mêmes. Des bateaux de plus grande taille se servent d'un plus grand nombre de casiers, mais il faut que ce soit en partenariat avec d'autres titulaires de permis.

• (1640)

Le président: Je suis désolé. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant passer au NPD.

Monsieur Johns, vous avez sept minutes, s'il vous plaît.

M. Gord Johns (Courtenay—Albarni, NPD): Je vous remercie tous de vos témoignages et de votre présence ici aujourd'hui.

Je me demande juste si nous pouvons parler des connaissances locales et de la façon dont vous les intégrez pour établir le total autorisé de captures. Nous pouvons peut-être commencer par le crabe des neiges et passer au homard. Comment consultez-vous les

communautés autochtones? De toute évidence, c'est une zone très vaste, du Nord du Labrador jusqu'au Sud de Terre-Neuve.

Pouvez-vous aussi parler de la Fish, Food and Allied Workers Union et de la façon dont vous collaborez? Vous pouvez peut-être en parler un peu plus en ce qui a trait à la consultation.

M. Darrell Mullooney: Dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador, nous collaborons surtout avec l'industrie. Nous collaborons aussi avec les Autochtones, mais cela se rapporte probablement plus au homard. Je peux demander à M. Hardy d'en parler.

Une chose importante que nous faisons en collaboration avec la FFAW est un relevé au moyen de casiers dans toute la région de Terre-Neuve-et-Labrador. C'est un énorme relevé annuel d'environ 1 200 à 1 250 stations. Nous collaborons puisque la Direction des sciences du MPO conçoit le relevé et donne les instructions sur la façon de procéder, mais le relevé est fait par des pêcheurs à bord de bateaux, et les données appartiennent collectivement aux deux parties. C'est un très bon exemple de collaboration.

De plus, lorsque nous évaluons les stocks, l'organisation met à notre disposition un certain nombre de pêcheurs qui viennent donner leur avis et fournir des connaissances sur les graphiques. Ils peuvent signaler des écarts ou donner leurs propres interprétations de la situation. Nous nous efforçons de parvenir chaque année à un consensus sur les ressources. C'est donc très inclusif.

Avez-vous des exemples en ce qui concerne le homard?

M. Matthew Hardy: Vous l'avez très bien expliqué. La seule chose que je dirais, c'est que de manière générale, au moyen de nos différents processus d'évaluation scientifique, des pêcheurs et des Autochtones ainsi que différents groupes environnementaux participent à ces processus consultatifs. Ils sont en mesure de poser des questions et de mettre à contribution leur expérience en faisant part de leurs points de vue sur l'état des stocks, sur ce qu'ils ont observé sur l'eau et sur tous ces renseignements. Lorsque des renseignements précis peuvent être communiqués, ils peuvent notamment être intégrés dans nos processus d'évaluation ainsi que nos processus de gestion des pêches.

M. Gord Johns: Pour ce qui est de la pêche autochtone, est-ce une pêche fondée sur des droits qui est régie en divisant un quota déterminé, ou est-elle régie par des décisions des tribunaux ou un traité? Je suis certain que les nations le long de la côte sont toutes très différentes.

M. David Whorley: La pêche fondée sur des droits est la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Elle varie d'une communauté autochtone à l'autre et elle est habituellement négociée auprès des différents responsables autochtones dans les régions. Elle dépend des besoins des communautés. Des restrictions ou des exigences sont établies, au besoin, pour les différentes espèces aux fins alimentaires, sociales et rituelles. C'est ce qui découle de l'arrêt Sparrow. Les ententes individuelles n'établissent pas les droits à cette fin étant donné qu'ils existaient avant le premier contact avec les Européens, mais les dispositions sont négociées dans le cadre de la gestion des pêches dans les régions. Cette pêche a tendance à se faire à petite échelle, sur le plan artisanal.

M. Gord Johns: Y a-t-il actuellement beaucoup de discordance dans la région à cause de problèmes non résolus liés à l'aspect commercial de la pêche?

M. David Whorley: La pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles n'est évidemment pas commerciale. Depuis l'arrêt Marshall, des permis de pêche commerciale sont accordés aux communautés des Premières Nations. Les règles relatives à ces permis sont très analogues à celles de la pêche commerciale. Il y a deux types de pêche autochtone: une qui se fonde sur des droits et une autre qui ressemble à la pêche commerciale avec permis, même si c'est la communauté qui en est titulaire.

Concernant la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles, il y a quelques années, nous avons vu des conflits liés au braconnage ainsi qu'à l'achat et à la vente illégaux, mais je dirais que la plupart des pêcheurs sont comme les autres et veulent seulement pratiquer l'activité.

• (1645)

M. Gord Johns: En ce qui a trait aux évaluations, à quelle fréquence sont-elles effectuées? Je vais commencer par le crabe des neiges, pour une minute.

M. Darrell Mullooney: Dans les quatre régions, les évaluations sont annuelles. Dans le cycle saisonnier habituel, elles sont faites en février. Des consultations ont ensuite lieu en février et en mars, et la pêche commence généralement en avril. C'est habituellement ainsi dans les quatre régions.

M. Matthew Hardy: Pour le homard, je dirais que le processus est très similaire. Soit que nous faisons une pleine évaluation des stocks, soit que nous mettons à jour l'indicateur de l'abondance, afin de communiquer chaque année les résultats de nos évaluations et les changements dans la population.

M. Gord Johns: Pour l'industrie du homard, quels sont les programmes envisagés ou mis en oeuvre par le MPO pour contribuer à diversifier la pêche? Avez-vous la moindre chose à dire à ce sujet?

M. David Whorley: Je pense que le Fonds des pêches de l'Atlantique, qu'on a mentionné, s'est révélé être une véritable ressource pour l'industrie cette année; la participation a été bonne.

En ce qui concerne plus particulièrement la diversification de l'industrie du homard, je ne suis pas certain, de mémoire, qu'il y ait un programme particulier, car les stocks se portent bien et la pêche est bonne. Je pense que le Fonds est probablement la mesure phare pour l'innovation dans le domaine de la pêche.

M. Gord Johns: Comment conciliez-vous la forte demande pour le crabe des neiges sur le marché asiatique avec les mesures de conservation pour protéger les stocks?

M. David Whorley: Je crois que les pêcheurs se réjouissent de la forte demande; c'est un bon problème à avoir.

Essentiellement, les contrôles sont au niveau de l'allocation des quotas, qui représente l'offre et la demande de manière générale, au moyen de quotas fixes ou de quotas de livraison. Je pense que nous avons vu de bons prix pour le homard et le crabe des neiges, à l'échelle internationale. Je pense que cela se fait naturellement: une demande accrue fait augmenter les prix d'une année à l'autre. Comme je l'ai dit, ce n'est pas un mauvais problème à avoir.

Le président: Merci, monsieur Johns.

Nous retournons maintenant du côté des députés ministériels. Monsieur Morrissey, vous avez sept minutes.

M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Hardy, ma première question est pour vous. Elle donne suite à une réponse que vous avez donnée. Vous avez dit que les homards femelles de grande taille produisent plus d'oeufs et génèrent

plus de stocks que les petites femelles. Convenez-vous qu'il est contre-productif de revenir sur des mesures prises où l'industrie a déterminé qu'on laisserait plus de grandes femelles dans l'eau? Cela soutient la croissance de l'industrie, n'est-ce pas?

M. Matthew Hardy: Oui. À mon avis, selon mon interprétation, les changements à la taille de la carapace du homard font en sorte qu'il y a de plus grands homards qui peuvent se reproduire dans la région du golfe, notamment autour de l'Île-du-Prince-Édouard. L'augmentation de la taille réglementaire minimale permet à ces homards de se reproduire.

M. Robert Morrissey: Au-delà de cela, on a pris la mesure de laisser les homards femelles de très grande taille dans l'eau. Produisent-ils encore des oeufs à ce stade-là?

M. Matthew Hardy: Oui. De mémoire, je pense qu'un homard de conserverie peut produire autour de 8 000 oeufs, alors qu'un homard de grande taille peut en produire autour de 40 000.

M. Robert Morrissey: Produisent-ils encore des oeufs?

M. Matthew Hardy: Ils en produisent encore. Ils peuvent continuer à en produire. Après cette période, lorsqu'ils ne sont plus pêchés, qu'ils sont trop gros pour se faire prendre dans un casier, ils peuvent se reproduire pendant des décennies.

M. Robert Morrissey: On devrait les laisser dans l'eau.

M. Matthew Hardy: Oui, c'est ce que j'encouragerais.

M. Robert Morrissey: Pour revenir à la question de mon collègue sur les habitudes migratoires en général, lorsque les larves se déposent au fond et qu'elles deviennent des homards matures, quelles données scientifiques avez-vous pour comprendre les habitudes migratoires de ces homards? Les pêcheurs ne s'entendent souvent pas. Par exemple, ils partiront de la zone 25 et décideront de se déplacer jusqu'à, peut-être, la zone 24, 23 ou 22. Quelles données probantes avez-vous sur les habitudes migratoires d'un homard lorsqu'il arrive à maturité au fond?

M. Matthew Hardy: J'y vais de mémoire. Nous ne sommes au courant d'aucun important mouvement migratoire du homard. Il y a une migration saisonnière vers des eaux plus profondes, puis vers des eaux moins profondes. Il y a eu des études de marquage utilisant des types différents d'étiquettes visant à déterminer jusqu'où les homards se déplacent. C'est très semblable au crabe; il y a eu divers types d'études de marquage afin d'évaluer les plus vastes mouvements. Je crois que cela se situait dans les dizaines de kilomètres, et non dans les centaines de kilomètres.

• (1650)

M. Robert Morrissey: Cela correspond à ce que je comprends.

Pourriez-vous soumettre au Comité toute information ou toutes données empiriques que vous possédez à ce sujet? Par exemple, un homard qui se trouve au fond de la zone 26B, au large du Cap-Breton, ne va pas soudainement se déplacer jusqu'à la zone 24 dans le golfe du Saint-Laurent.

M. Matthew Hardy: En effet.

M. Robert Morrissey: Est-ce que des données scientifiques confirment cela?

M. Matthew Hardy: Aucune donnée ne confirme cela, qu'un homard se déplacerait ainsi sur de longues distances.

M. Robert Morrissey: Donc, dans un secteur où l'on trouve des carapaces de taille différente, aucune donnée scientifique ne vient confirmer la théorie voulant que ces homards se déplacent vers d'autres secteurs où il est possible de les pêcher.

M. Matthew Hardy: Non, pas que je sache. Je sais qu'il y a du mouvement localement et que les homards se déplacent, mais il n'y a pas de grandes tendances de ce genre.

M. Robert Morrissey: Pourriez-vous donner au Comité une définition de ce que vous appelez le mouvement local?

M. Matthew Hardy: Je peux trouver des articles qui en traitent.

M. Robert Morrissey: Ce serait vraiment très utile.

M. Matthew Hardy: Cela se trouve en grande partie dans des ouvrages scientifiques.

M. Robert Morrissey: J'ai bien pensé que c'est ce que vous auriez. Je suis d'accord avec la science, concernant la valeur des homards femelles de grande taille pour la protection et la croissance de cette ressource précieuse sur la côte est. Des pêcheurs du secteur ont cherché à faire annuler la mesure qui exige qu'on remette à l'eau les femelles de grande taille, ce à quoi je m'oppose fermement. L'information que vous nous donnez vient confirmer qu'il faut les laisser là.

J'aimerais avoir tout ce que vous pouvez nous donner, monsieur Hardy, ou tout ce que le ministère peut nous donner concernant le mouvement normal des homards, car ce n'est pas comme les espèces pélagiques qui nagent partout. D'après ce que je comprends, quand le homard juvénile se dépose au fond de l'eau, il va rester dans un secteur particulier. Nous vous saurions gré de nous donner toutes les informations que vous avez à ce sujet.

Je ne sais pas si vous pouvez parler de cela, mais il y a un élément qui me préoccupe. Si la carapace est très grosse, quel effet cela peut-il avoir sur notre industrie de la transformation des aliments, qui fait vivre un grand nombre de collectivités côtières, et quel effet cela produirait-il si on expédiait un produit semblable sur le marché — un très gros homard sur le marché du homard vivant? Le marché de la Nouvelle-Écosse est principalement axé sur le homard vivant. Si toute la région du golfe Saint-Laurent ou du Canada atlantique se tournait vers cette catégorie particulière, je soupçonne que cela produirait un effet sur le marché.

Si le ministère a de l'information à ce sujet, j'aimerais que vous la soumettiez au Comité ou que vous nous en parliez. Nous expédions beaucoup de homard vers le marché. Je suis d'accord avec l'idée d'augmenter la taille des carapaces pour permettre au stock de croître. En fait, toutes les données vont démontrer que c'est la voie à suivre, mais ce qui me préoccupe, c'est le plafond de verre qui pourrait perturber l'équilibre entre l'industrie de la transformation et le marché du homard vivant.

Qui pourrait nous parler de cela?

M. David Whorley: Je suis prêt à émettre des hypothèses de façon irresponsable à ce sujet.

Je pense que pour le marché du homard dans son ensemble, la taille cible des pêcheurs se situe autour de deux livres. C'est un homard qui tient dans une assiette.

M. Robert Morrissey: Vous parlez du marché frais.

M. David Whorley: Oui. Je pense que la demande relative à cela est extrêmement élevée, alors je ne crois pas que cela comporte nécessairement beaucoup de risque. Ils profitent tout simplement d'excellents marchés internationaux. Cela étant dit, il y a un éventail d'autres produits, comme le homard destiné aux conserves et aux sacs à homard congelé, mais je pense que vous obtenez toute la variété avec chaque casier levé. Vous allez avoir chaque fois une combinaison comprenant des homards qui tiennent dans une assiette, mais également des homards de tailles différentes que vous allez

destiner aux autres processus. À ma connaissance, il n'y a pas de risque pour les diverses chaînes de transformation et de produits.

Le président: Je suis désolé, monsieur Morrissey. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant du côté des conservateurs, et c'est M. Calkins qui a cinq minutes.

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Ma foi, monsieur le président, merci infiniment.

Je remercie beaucoup les fonctionnaires qui sont présents. Je suis de l'Alberta et j'ai donc une expérience côtière très diverse. J'aime la pêche. Je passe beaucoup de temps sur la côte ouest. Selon mon expérience de la côte ouest, la pêche récréative est loin d'être aussi omniprésente qu'elle l'est sur la côte ouest. Est-ce que les gens vont aller, pour leur propre plaisir, installer des casiers à homard ou à crabe?

● (1655)

M. David Whorley: Non.

M. Blaine Calkins: Est-ce que cela ne se fait pas du tout, ou est-ce que cela se fait...?

M. Pat Finnigan (Miramichi—Grand Lake, Lib.): C'est illégal.

M. David Whorley: Il n'y a pas de pêche au homard à des fins récréatives. Je crois que c'est probablement la meilleure façon de le dire.

M. Blaine Calkins: D'accord.

Pouvez-vous me dire si le ministère a de l'information sur les changements dans les courants océaniques, le cas échéant, et sur l'effet que cela produit sur la dispersion des larves?

M. Darrell Mullooney: Oui. Je vais vous parler de mon expérience et de mes connaissances personnelles. Il y a eu des études sur des sujets comme la dérive des particules. Il s'agit d'une simulation où vous placez des particules dans l'océan au large du Labrador pour voir où elles vont aboutir. Il y a eu des études de recrutement visant diverses espèces de poissons, et ce qu'elles démontrent généralement, c'est la configuration du courant du Labrador, où les choses ont tendance à circuler du nord au sud. Une chose qui part du Labrador peut aboutir sur ce qu'on appelle la queue du Grand Banc, par exemple. Il y a des études de simulation à ce sujet.

Nos levés océanographiques permettent d'évaluer la force du courant et de tracer le mouvement du courant chaque année. Ces types de mesures sont prises, et les changements sont signalés, mais je ne suis pas un expert des changements précis qui se produisent.

M. Blaine Calkins: Très bien. Vous avez dit que c'est du nord au sud. C'est bien cela?

M. Darrell Mullooney: En général, le courant dominant du Labrador va du nord au sud.

M. Blaine Calkins: Est-ce que j'ai bien compris que la zone du crabe est en train de s'étendre vers le nord?

M. Darrell Mullooney: Non. Je ne dirais pas que la zone couverte par le crabe des neiges s'étend vers le nord. Le crabe des neiges est plus dominant dans la partie est de cette carte — à Terre-Neuve-et-Labrador. C'est la partie la plus importante de la zone couverte.

M. Blaine Calkins: Est-ce que le nombre des homards se déplaçant vers le nord semble augmenter?

M. Matthew Hardy: Nous voyons la possibilité d'une augmentation de l'habitat du homard, mais ce n'est pas tant en raison des courants qu'en raison des températures de fonds qui sont plus propices au homard.

M. Blaine Calkins: Si les courants océaniques vont généralement du nord au sud, cela exigerait un mouvement migratoire des animaux une fois adultes, n'est-ce pas?

M. Matthew Hardy: Je crois que les courants dont Darrell parle sont les flux océaniques dominants, ce qui est différent du régime thermique général et de l'habitat thermique qui s'offrent à ces animaux.

M. Darrell Mullooney: Je suis désolé. Nous devrions préciser que le courant du Labrador est principalement pertinent pour la région de Terre-Neuve-et-Labrador. Le courant du Gulf Stream est plutôt pertinent pour la région du golfe du Saint-Laurent. Il vire brusquement à gauche entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, puis passe dans le golfe du Saint-Laurent.

M. Blaine Calkins: Très bien.

Je sais que cette année a été relativement bonne, sans aucun cas de baleine noire de l'Atlantique Nord emmêlée dans quoi que ce soit, et je crois qu'il n'y a pas eu de baleine morte. L'année précédente, il y avait eu des problèmes. Des pêcheurs sont venus parler au Comité de la fermeture par le ministère de zones complètes, alors qu'un petit secteur autour des baleines aurait suffi pour assurer leur sécurité. Que fait le ministère au sujet de ces enjeux?

M. David Whorley: Je suis ravi de vous parler de cela. Des changements ont récemment été apportés à ce que nous appelons le régime de fermeture statique et de fermeture dynamique, dont vous êtes au courant, je crois, et qui a été mis en place l'année passée. Nous avons eu beaucoup de chance. Il n'y a pas eu de mortalités, à notre connaissance.

Des changements ont été apportés cette année. Je crois qu'avec des réductions de la taille des zones faisant l'objet de fermeture statique — les fermetures permanentes ont été réduites —, on couvrirait quand même environ 90 % des endroits où des baleines ont été vues l'année passée. De plus, il y a de la flexibilité pour les fermetures touchant des eaux littorales. L'année passée, les fermetures allaient jusqu'au rivage. Étant donné qu'il est rare de voir des baleines noires de l'Atlantique Nord dans des eaux très peu profondes, on a éloigné du rivage les zones fermées. Les eaux littorales demeureraient ouvertes, sauf si une baleine s'y rend, auquel cas on étendrait la zone fermée jusqu'au rivage. Il y a un peu plus de flexibilité que l'année passée.

Tout cela est lié aux préoccupations importantes relatives au maintien de l'accès aux marchés internationaux ainsi qu'aux préoccupations relatives aux interactions avec les mammifères marins.

• (1700)

M. Blaine Calkins: En particulier pour une pêche axée sur l'effort, quand la présence d'une baleine peut causer la fermeture de la pêche dans une zone entière pendant un certain temps...

Ma dernière question...

Le président: Je vous remercie, monsieur Calkins. Vous avez en fait dépassé votre temps d'une minute.

M. Blaine Calkins: Ce n'est tout simplement pas vrai.

Le président: Oui. Vous avez en fait pris 47 secondes de plus. Cinq minutes sont vite passées.

Cela met fin à cette partie de notre réunion. Je tiens à remercier nos témoins d'avoir comparu aujourd'hui.

Est-ce que vous voulez prolonger la réunion au-delà de 17 h 30? Est-ce là ce que souhaitent les membres du Comité?

M. Blaine Calkins: Il y a longtemps que je n'ai pas eu autant de plaisir, monsieur le président.

Le président: Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

M. Blaine Calkins: Je suis prêt à rester.

Le président: Je demande si les membres du Comité souhaitent rester au-delà de 17 h 30.

Des députés: D'accord.

Le président: D'accord. Nous revenons du côté des libéraux, pour un maximum de cinq minutes.

Monsieur Rogers.

M. Churence Rogers (Bonavista—Burin—Trinity, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins de leur présence.

J'aimerais porter mon attention un peu sur votre programme scientifique très complet pour l'évaluation des stocks, comme vous l'avez montré dans votre diaporama. Vous semblez avoir une approche et une méthodologie très complètes.

Monsieur Mullooney, concernant le crabe des neiges, je sais que vous avez accompli beaucoup de travail dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador. Selon ce que me disent les résidents et les pêcheurs de ma circonscription, il y aurait un conflit entre ce qu'ils perçoivent comme étant l'état du stock, et ce que les données scientifiques montrent comme étant l'état du stock. Par exemple, j'ai rencontré un important groupe de pêcheurs, la semaine passée, qui disait qu'il y avait eu, l'année passée, dans la région de la baie de Bonavista, une augmentation de 50 % des taux de prises par unité d'effort, au cours de leur période de récolte, et qu'ils n'avaient pas eu de problème à atteindre leur quota et à attraper les ressources qui leur étaient allouées.

Ce que j'essaie de comprendre, c'est la raison d'un tel conflit entre l'état du stock selon les pêcheurs et l'état du stock selon les données scientifiques.

M. Darrell Mullooney: C'est une excellente question. J'entends cela très souvent aussi.

Il y a quelques points à souligner. Je dirais, pour généraliser, que ces augmentations de 50 % sont essentiellement liées aux plus bas niveaux jamais enregistrés. Ce sont des augmentations par rapport au deuxième ou troisième niveau le plus bas à avoir été enregistré. Ce sont des augmentations de petits nombres, ce qui signifie en termes absolus que ce ne sont pas de grosses augmentations des taux de prises.

Il faut également parler du moment où les choses se produisent. La pêche se fait à un moment donné; l'enquête se fait une fois la saison terminée, et c'est l'information principale qu'on va généralement tenir en compte dans l'évaluation des stocks. Ce que nous constatons, c'est que l'enquête qui se produit une fois la saison terminée prédit avec précision la pêche à venir. La pêche qui vient de se produire ne permet pas vraiment de prédire l'indice de biomasse. Il y a un décalage par rapport à la pêche qui suit. Nous constatons que notre indice de biomasse arrive très bien à prédire les pêches à venir, et ce, pour pratiquement toutes les pêches, mais pas si bien à cerner la pêche qui vient de se terminer.

Je le répète: les augmentations dont on parle, dans ces régions en particulier, sont liées à de très faibles taux de prises, et elles correspondent absolument aux signaux que donne la biomasse concernant un faible stock.

M. Churence Rogers: Les pêcheurs qui font ce travail depuis des décennies continuent de me dire que l'état de leur stock l'année passée était nettement meilleur que l'année précédente. Quels sont les facteurs qui mènent aux résultats que vous obtenez? Quels sont les facteurs qui mènent peut-être à un déclin de la biomasse?

M. Darrell Mullooney: Le déclin du stock dans son ensemble est un déclin de longue date. Jusqu'à quelques années passées, selon l'information principale, c'était un processus induit par le climat; le réchauffement remontant au milieu des années 1990 et aux années 2000 ralentissait la productivité du stock. Concernant le niveau de stock dans son ensemble, c'était un régime d'exploitation légère des pêches et de faible contrôle descendant de la prédation des poissons à nageoires.

Depuis, le déclin récent du stock montre que la productivité par rapport au climat s'est en fait améliorée. Les eaux profondes se sont refroidies à Terre-Neuve-et-Labrador. Le potentiel de productivité s'est en fait amélioré, mais les pêches assument un plus grand contrôle. Les taux d'exploitation ont augmenté.

• (1705)

M. Churence Rogers: Est-ce que je peux poser une autre question brève? Je sais que nous avons peu de temps.

Dans quelle mesure prêtez-vous foi, Darrel, de même que les autres membres du milieu scientifique, aux conseils des pêcheurs?

M. Darrell Mullooney: Lors des consultations, ce que nous faisons, c'est présenter une mise au point scientifique. C'est mon rôle en tant que scientifique. Le questionnaire demande la contribution des pêcheurs et leurs perspectives. Il lui incombe ensuite d'utiliser ces deux types de renseignements et de prendre des décisions de gestion.

M. Churence Rogers: Est-ce que mon temps est écoulé?

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Vous aurez terminé si vous ne faites rien comme cela.

M. Churence Rogers: J'aimerais poser une question sur les facteurs environnementaux.

Est-ce que le réchauffement des océans a des effets sur les stocks?

M. Darrell Mullooney: À grande échelle, oui, mais la région de Terre-Neuve-et-Labrador est un peu à l'envers de ce qui se passe à grande échelle dans le Canada atlantique. Comme je l'ai dit, en réalité, les eaux profondes se sont refroidies depuis 2012, et le potentiel de productivité du stock s'est en fait accru.

Le président: Merci, monsieur Rogers.

Nous revenons à M. Calkins, pour un maximum de cinq minutes.

M. Blaine Calkins: S'il me reste du temps, je vais le partager avec un de mes collègues, probablement M. Arnold.

J'aimerais que nous parlions un peu de l'exposition du marché par rapport à la Chine. Le document d'information qui me vient de la Bibliothèque du Parlement semble indiquer que l'exposition des pêches de l'Atlantique se situe entre 20 et 30 % de ses produits.

Est-ce que le ministère a de l'information sur le pourcentage actuel du marché? Pouvez-vous nous donner des précisions sur l'exposition de la pêche au crabe des neiges et de la pêche au homard sur le marché chinois?

M. David Whorley: Je ne ferais que des spéculations. Nous allons devoir faire un suivi auprès de notre bureau commercial à ce sujet.

Il ne fait aucun doute que le marché le plus important pour nous demeure celui des États-Unis. Cependant, vous avez tout à fait raison. Nous avons constaté une très forte croissance sur le marché chinois. Nous avons constaté une certaine croissance sur le marché européen également. Il faudrait que nous vous revenions avec les détails à ce sujet.

M. Blaine Calkins: Je vous en prie.

Connaissez-vous des recettes de crabe ou de homard cuits dans l'huile de canola, par hasard?

Blague à part, je veux vous poser une question concernant la génétique. Étant donné que le crabe des neiges arrête de croître une fois qu'il a atteint une certaine taille, et bien sûr, c'est la taille à laquelle il est récolté, je présume que les décisions relatives aux restrictions de taille n'ont pas d'incidence sur les facteurs génétiques des populations. En est-il de même pour le homard?

M. Darrell Mullooney: Le fait est qu'on l'ignore. Le crabe des neiges et le homard ont tous deux un génome assez simple. Ils ne sont pas très complexes sur le plan génétique. L'effet de changements subtils serait probablement très difficile à détecter.

M. Blaine Calkins: Puisque la taille des casiers empêche les grands homards d'y pénétrer, il y aurait suffisamment de homards de grande taille pour transmettre leurs gènes. Est-ce une supposition raisonnable?

M. Matthew Hardy: Oui, ce serait vrai pour les homards puisque seule une portion de la population est récoltée. Un grand nombre d'individus atteignent une taille supérieure à celle des animaux qui entrent dans les casiers. Comme Darrell l'a souligné, à ma connaissance, rien n'indique...

M. Blaine Calkins: Combien de grands homards y a-t-il? De temps en temps, on voit passer une image d'un homard de la taille d'un petit thon rouge. À quel point sont-ils communs?

M. Matthew Hardy: Je ne pourrais pas vous dire à quel point ils sont communs, mais je suis certain qu'il y en a beaucoup.

M. Darrell Mullooney: En ce qui concerne le crabe, il n'y en a pas beaucoup. Il s'agit d'une espèce de l'Arctique, et les petits individus sont plus communs que les grands.

M. Blaine Calkins: Oui, c'est ce que j'aurais cru.

Allez-y, Mel.

M. Mel Arnold: Merci.

Ma question est assez brève, mais la réponse pourrait être plus longue ou elle pourrait être difficile à trouver.

Notre étude porte sur la migration du crabe et du homard. L'étendue de leur migration est discutable: migrent-ils ou se déplacent-ils afin de suivre leur habitat de prédilection? Nous nous penchons sur la migration des espèces. L'incidence de cette migration sur la migration des pêcheurs et des collectivités qu'ils soutiennent a-t-elle été étudiée? Le ministère a-t-il examiné cette question? Si les espèces se déplacent, les pêcheurs devront peut-être aussi se déplacer pour les suivre.

• (1710)

M. David Whorley: Je ne suis pas certain que des travaux ont été faits précisément sur la migration des travailleurs causée par le déplacement des stocks. On pourrait avancer des hypothèses à ce sujet, mais je dois dire que je ne suis pas au courant de travaux portant précisément sur la question du déplacement des travailleurs.

M. Mel Arnold: D'après vous, de combien de kilomètres l'habitat typique s'est-il déplacé? A-t-il tout simplement pris de l'expansion ou se trouve-t-il maintenant dans une autre région?

M. David Whorley: C'est une question qui s'adresse aux scientifiques.

M. Darrell Mullooney: La répartition du crabe des neiges n'a pas changé. En fait, elle se déplace probablement légèrement vers le sud. L'extrémité nord se trouve au large du Labrador, dans la région du banc de Makkovik, le long des zones 2H et 2J. La pêche ne s'est pas déplacée vers le nord; au contraire, elle s'est déplacée vers le sud. La pêche de la zone 2H se trouve maintenant principalement dans la zone 2J. À mesure que le stock diminue dans cette région, il retourne au cœur de son habitat, dans le sud. La majorité du stock se trouve dans la zone 3LNO, dans les Grands Bancs; la biomasse est donc située principalement dans le sud, ainsi que dans la zone 4T.

Moi qui étudie la question, je ne tirerais pas du tout la conclusion que le crabe des neiges se déplace vers le nord.

Le président: Monsieur Arnold, vous avez dépassé le temps alloué.

Nous revenons maintenant du côté du gouvernement.

Monsieur Finnigan, vous avez cinq minutes.

M. Pat Finnigan: Merci, monsieur le président.

Bienvenue à vous tous.

Vos graphiques montrent une augmentation constante des captures et des débarquements de homard. Selon vous, quelle est la raison principale de cette augmentation: le réchauffement des eaux et du climat, la taille supérieure de la carapace que nous avons imposée, l'amélioration ou l'ensemencement du homard, ou encore les mesures de protection ou les récifs artificiels — je pense qu'il y a eu un tel projet l'automne dernier?

M. Matthew Hardy: Je ne suis pas certain de pouvoir bien répondre à votre question et évaluer la contribution relative de tous ces facteurs. L'habitat est certainement favorable au homard. Les conditions au Canada atlantique sont parfaites pour le homard, et c'est pour cette raison que les pêches sont si fructueuses.

D'après moi, les changements de taille de la carapace doivent contribuer considérablement à l'abondance générale. À titre de comparaison, en 1987, la taille minimale de la carapace était de 63,5 millimètres, ce qui représentait environ 5 % des femelles en âge de se reproduire. À 72 millimètres, le taux était de 50 % des femelles adultes, et à 76 millimètres, de 75 %. À 80 millimètres, presque

100 % des femelles adultes peuvent contribuer à la pêche et produire des oeufs.

M. Pat Finnigan: Merci.

Mon autre question est la suivante: en ce qui concerne la gestion des ressources, d'après vous, le système de propriétaires exploitants utilisé sur la côte Est — je sais qu'il n'y a pas de homard sur la côte Ouest — est-il plus simple que le système de quotas de la côte Ouest parce que la pêche est plus égale? À votre avis, le système utilisé sur la côte Est est-il plus facile ou plus difficile à gérer? Avez-vous une opinion à ce sujet?

M. David Whorley: Je pense que les deux systèmes sont tout simplement différents. Il y a des différences entre les pêches sur le plan économique. Je ne suis pas certain qu'un des systèmes est plus facile ou plus difficile à gérer que l'autre; ils ont juste leurs propres caractéristiques. Il y a probablement aussi des antécédents économiques qui entrent en ligne de compte, par rapport aux différentes relations avec la pêche.

M. Pat Finnigan: Relativement à la gestion, il y a longtemps que de nouveaux permis ont été délivrés. Si l'augmentation se poursuit, est-il possible que vous accordiez de nouveaux permis, ou augmenteriez-vous simplement le nombre de captures autorisées ou de jours de pêche? De plus, quelle serait la façon adéquate de travailler avec les Premières Nations, qui font aussi partie de l'ensemble?

• (1715)

M. David Whorley: Ma réponse sera encore formée d'hypothèses. C'est un problème que nous serions ravis d'avoir, une bonne position dans laquelle nous trouver. Pour une pêche fondée sur le contrôle de l'effort, il n'y a pas de quotas à augmenter; il y aurait probablement juste plus de jours de pêche productive. À ce point-ci, je ne sais pas si l'on accorderait des permis à de nouveaux pêcheurs, mais cela pourrait être une possibilité pour l'avenir.

M. Pat Finnigan: Je me souviens que dans le passé, on pouvait acheter du homard ayant été pêché illicitement presque n'importe où. Je pense qu'il y a beaucoup moins de braconnage aujourd'hui. D'après vous, cette réduction a-t-elle aussi contribué à l'abondance actuelle? Le braconnage est-il mieux géré aujourd'hui?

M. David Whorley: L'amélioration des mesures d'application de la loi visant à limiter les échanges sur le marché noir a certainement aidé. Nous ne sommes pas accompagnés d'un représentant du secteur de la conservation et de la protection, mais c'est sûr qu'il y a des efforts en ce sens.

M. Pat Finnigan: À votre avis, votre relation avec des organisations comme l'UPM et d'autres, et peut-être aussi avec les Premières Nations, s'est-elle améliorée sur ce plan? Ces groupes s'occupent également des ressources.

M. David Whorley: Vous faites très bien de poser la question. D'après moi, les pêcheurs sont parmi les mieux placés pour gérer les pêches. Votre question est très pertinente. Les mesures qu'ils mettent en place et les efforts liés à l'application de la loi contribuent à limiter les échanges sur le marché noir. Que l'industrie soit responsable... Les personnes qui se trouvent sur l'eau sont une ressource très précieuse.

Le président: Merci, monsieur Finnigan.

Nous allons finir avec le NPD. Monsieur Johns, vous avez trois minutes.

M. Gord Johns: Évidemment, dans les zones 41, 38 et 37, vous collaborez beaucoup avec les Américains. Pouvez-vous nous parler du travail que vous faites avec eux dans les secteurs de la recherche, des évaluations, de la surveillance et de l'application de la loi? J'aimerais en apprendre un peu à ce sujet.

J'aimerais aussi obtenir des renseignements concernant la zone 1 et la proportion de permis détenus par des Autochtones. Évidemment, il s'agit d'une région nordique occupée principalement par des peuples autochtones. La majorité des détenteurs de permis pour les espèces qui sont pêchées là-bas sont-ils autochtones?

M. Matthew Hardy: Voulez-vous parler des Autochtones et...

M. David Whorley: Je ne connais pas la répartition exacte des permis dans cette région. Ce serait probablement plus rapide de dire que je transmettrai ces renseignements au Comité.

M. Gord Johns: Je vous en prie. Ce serait bien que nous en sachions plus à ce sujet. Merci.

Désolé, monsieur Hardy, je vais vous laisser répondre à la question concernant les États-Unis.

M. Matthew Hardy: Vous devrez m'excuser; je ne connais pas très bien la région des Maritimes et tous les différents projets, mais je sais qu'il y a des comités transfrontaliers et des mesures diverses de collaboration. Nous échangeons des informations avec nos homologues de Newark sur les indices de recrutement et de débarquement. Aussi, des discussions officielles et informelles se déroulent au sein de divers comités et forums. Par ailleurs, un grand nombre de scientifiques canadiens font des publications en collaboration avec leurs homologues américains. Je dirais donc que les échanges entre les scientifiques canadiens et américains sont très bons.

M. Gord Johns: Qu'arrive-t-il lorsque les stocks sont bas et que nous devons adopter une approche préventive? Les Américains collaborent-ils à cette approche?

M. Matthew Hardy: Je ne sais pas comment les régimes des deux pays se rejoignent. David serait peut-être en mesure de vous répondre.

M. David Whorley: Certainement. Nous avons conclu plusieurs accords internationaux avec les Américains par rapport à différentes pêches pour essayer de gérer les stocks transfrontaliers. Une grande partie du travail touche la coopération scientifique relativement à l'état de la pêche. Ensuite, il faut négocier avec les États-Unis; il existe divers instruments à cet effet. D'après moi, dans l'ensemble, nous obtenons d'assez bons résultats sur ce plan.

M. Gord Johns: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Johns.

Monsieur Calkins.

M. Blaine Calkins: Rapidement, monsieur le président, j'ai posé une question précise concernant l'exposition au marché de la Chine. J'aimerais demander aux représentants du ministère de transmettre, si possible, toute information à ce sujet au Comité. Je vous en serais très reconnaissant.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Voilà qui met fin à cette partie de la séance. Je remercie encore une fois les témoins pour leur temps et leur contribution à notre étude.

Nous allons suspendre la séance pendant deux minutes afin de nous préparer à examiner la deuxième version du rapport au sujet des pêches sur la côte Ouest.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>